



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le **jeudi 28 septembre 2023**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Étaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Yves DEMORA ; Adjoint ;
Éric BROCHARD, Thierry BELLOIS, Claudia COURTOIS, Alice GAUTHIER, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET ; Conseillers municipaux.

Absents excusés : Jacques ISAMBERT, Philippe GEHAN, Dominique VIOLETTE (donne pouvoir à Evelyne CHIAPPERIN).

Evelyne CHIAPPERIN a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H35.

Au préalable, Mme le Maire fait part des remerciements de M. Jacques Isambert pour les marques de soutien apportées par les élus lors des obsèques de son épouse, Mme Bérandère Isambert.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11/07/2023 : Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal du 11/07/2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Redevance occupation du Domaine public

Mme le Maire rappelle que l'occupation du domaine public par des commerces ambulants peut être soumis à une redevance. Lors du dernier conseil municipal, ce principe a été abordé suite à des nouvelles demandes faites par un pizzaiolo et food-truck.

Un pizzaiolo est déjà installé devant la mairie chaque mardi soir depuis plusieurs années. Aucune redevance ne lui a été réclamée. Ces deux nouvelles demandes concernent Tony Pizza (le mercredi soir sur la place du bourg) et Le Papa Burger (le jeudi soir sur la place du bourg). Au vu de ces trois installations, il est proposé la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 50 € par an.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Marché public : Travaux « sécurité routière » 2023 : Choix de l'entreprise

Dans le cadre des investissements prévus en 2023, notamment les travaux d'aménagement de sécurité routière à Vigny, Blainville et Marville-Bourg, un marché public a été lancé selon la réglementation. Quatre entreprises ont répondu : PIGEON TP pour un montant de 90 856.03 € HT, EUROVIA pour un montant de

81 471.74 € HT, COLAS pour un montant de 75 605.33 € HT et EIFFAGE pour un montant de 80 962.35 € HT.

Mme le maire rappelle le montant de l'estimation de ces travaux soit 111 027.25 € HT.

La société ayant été retenue par la commission des Marchés publics est COLAS.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Tarifs sponsors « Marvillois 2024 »

Mme le maire rappelle les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal appliqués en 2023.

Dernière page de couverture.....	200.00 €
Page entière	150.00 €
½ page	120.00 €
¼ de page	75.00 €
1/8 de page	40.00

Mme le Maire propose de maintenir ces tarifs pour le bulletin 2024.

Accord à l'unanimité.

Communication et questions diverses.

Requête Cours d'Appel administrative de Versailles par un agent.

Mme le Maire rappelle le litige entre un agent administratif titulaire et la commune. Une première instance au Tribunal administratif a débouté cet agent de ces demandes. Néanmoins, un recours en appel a été déposé. L'avocate de la commune en charge de ce dossier ne peut pas le défendre dans cette procédure d'appel. Le dossier a été transmis à un de ces confrères. Le mémoire devait être déposé à la date du 28/09/2023. Au vu de ce délai très court, l'avocat a demandé un délai complémentaire de 15 jours.

Projet de travaux sur le stade

Mme le Maire relance à nouveau ce sujet suite aux différentes installations depuis le mois de mai par les gens du voyage. Il faut trouver des solutions afin d'empêcher cette population d'envahir ce terrain l'été prochain. L'implantation de panneaux photovoltaïques est une très bonne idée mais cela reste en attente de la réponse apportée à notre demande d'aménagement d'une voie pour dévier le bourg dans le cadre de l'A154. Le labourage de cette parcelle serait une étape transitoire à une solution définitive. Une demande pour une étude d'installation de panneaux solaires sera faite.

Mme le Maire annonce deux consultations publiques en cours : Le nouveau projet FM Logistic et le projet de remplacement des 6 aérogénérateurs des éoliennes de Villemeux et Boulay-Thierry.

Mme Chiapperin dépose la remarque de Dominique Violette sur l'état des caniveaux à certains endroits. M. Demora informe que les caniveaux seront nettoyés par la Ste Satri en octobre-novembre.

Mme Chiapperin demande si le dispositif « Voisins vigilants » avance. M. Lamon répond qu'il a étudié la faisabilité d'un zonage sur l'ensemble de la commune mais que le périmètre est trop important. Il est préférable que ce projet soit porté par la commune et non par des habitants.

Les usagers n'ont toujours pas reçu la facture eau et assainissement du premier semestre 2023. En effet, rien n'a été envoyé. Gedia va relever les compteurs eau d'ici deux semaines ce qui signifie qu'une facture annuelle sera adressée aux habitants en fin d'année, sans oublier la facture assainissement qui en dépend.

La séance est levée à 22h40

Le secrétaire de séance

Le Maire

Evelyne CHIAPPERIN

Véronique BASTON